

LOI INDUSTRIE VERTE
REUNION PUBLIQUE DU 01/10/2025 EN MAIRIE DES PENNES MIRABEAU
IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'UN CENTRE DE CONNECTIVITE (DATA CENTER)
COMPTE RENDU

Liste des participants :

Porteur du projet TELEHOUSE :

Sami SLIM : directeur France

Séverine ALLIOT : responsable des affaires juridiques et institutionnelles

Julien DURAIN : directeur des opérations

Auteurs du dossier projet :

APL DATA CENTER :

Jessica LEGOFF responsable du département Projets Durables

Henri MOISSON ingénieur d'études

David NANY directeur d'unité

Cabinet d'architecture :

Patrick RICHET architecte

Bureaux d'études :

Romain BOISSAT ingénieur qualité de l'air - GINGER BURGEAP

Thibault POIRIER acousticien - VENATHEC

Marina GRATECOS consultante ICPE - MG CONSEIL ENVIRONNEMENT

CONTEXTE TECHNIQUE :

Le Maire de la commune avait mis à notre disposition une salle dans la mairie de 150 places équipée d'un grand écran d'une cabine de projection ainsi que d'une sonorisation comportant 4 micros baladeurs.

Afin de connaître le nombre de participants, le public devait passer devant une table où 2 secrétaires notaient leurs identités (avec leur accord uniquement) il devait ensuite traverser un hall aménagé en bar qui offrait des boissons non alcoolisées ceci afin d'apporter une convivialité meilleure à cette réunion.

Cette méthode permettant de donner le nombre exact de participants : soit **144 au total**

PREAMBULE :

Il est 18 h la réunion commence.

Le commissaire enquêteur rappelle les règles de la réunion publique :

- Aucun enregistrement
- Aucune vidéo ou photo
- Les personnes qui désirent poser une question lèvent la main pour avoir un micro
- Seules les personnes ayant le micro parlent
- Les questions doivent être claires, courtes et utiliser un langage courtois ce que permet le vocabulaire de la langue de Molière.
- En aucun cas le fait d'avoir le micro ne doit transformer l'intervention en une tribune.

MOT DU MAIRE :

Après avoir présenté le projet le Maire remercie les participants et se félicite de la forte présence citoyenne à cette première réunion publique.

Il espère que cette soirée permettra de répondre aux interrogations que suscite un tel projet au sein de la population.

Présentation de la société TELEHOUSE par son directeur général Mr Sami SLIM :

TELEHOUSE International Corporation Of Europe LTD dont le siège social est à Londres est une filiale du groupe japonais KDDI.

TELEHOUSE EUROPE exploite des datacenters à PARIS, MARSEILLE, LONDRES et FRANCFORT.

En France le premier datacenter a ouvert à PARIS en 1996.

Les datacenters en France hébergent le plus important point d'échange Internet du pays « France IX » ce qui en fait un composant essentiel du principal réseau des systèmes IT du pays.

COMPTE -RENDU DES ECHANGES AVEC LE PUBLIC :

Questions du public en noir – réponses de TELEHOUSE en vert – réponses de Mr le Maire en bleu

- 1 - Qu'en est-il de l'indépendance de Marina GRATECOS par rapport au porteur du projet ?
Elle est responsable de sa société MG Conseil Environnement donc indépendante.
- 2 – Quel est le nombre de groupes électrogènes présent sur le site ?
Ils sont au nombre de 36
- 3 – l'alimentation électrique est-elle déjà disponible sur le site ?
9 MW fournis par ENEDIS
70 MW seront apportés par RTE
2 MW seront produits par les panneaux photovoltaïques du site
- 4 – Quel est l'emplacement des cuves de HVO ?
Les cuves sont au nord du site et enterrées selon les normes exigées par la réglementation de sécurisation actuelles .
- 5 – Mme Sabine SOUZALYAN conseillère municipale de St Victoret :
Gestion des eaux pluviales
Le boulevard de la libération subit souvent des inondations de la Cadière , la zone est en zone Inondable soumis au PPRI mais pas la ZA des Sybilles ?
Le projet de gestion des eaux de pluie est conforme à l'Autorisation Préfectorale d'autorisation environnementale de la ZA des Sybilles et de la Doctrine DDTM 13 .
Des bassins de rétention enterrés sont mis en œuvre afin de collecter les Eaux de Pluie.
Le rôle de ces ouvrages est de réguler le débit de l'eau rejeté vers le bassin d'infiltration de la ZONE D'ACTIVITÉ .
Lorsque le bassin d'infiltration est plein il s'écoule dans la Cadière mais cela en dernier recours .
Précision étant faite que l'étude hydraulique faite pour la gestion des eaux pluviales est disponible en ligne dans le dossier de consultation publique.
- 6 - Insertion paysagère :
La hauteur des cheminées serait équivalente à un immeuble de 5 étages !
La hauteur se mesure par rapport au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment qui est enterré
Il suffit de regarder la vue en 3 D du projet. (Dossier de consultation)
- 7 – Nuisance :
Le chantier doit durer plus de 3 ans, une nuisance qui va s'ajouter aux pollutions actuelles (autoroute, avions)
On se doit de rappeler le phasage des travaux et la concentration des travaux de terrassement sur une année avec des méthodes de construction standards.

8 – Santé :

Impact sur la santé des PM10 (particules fines en suspension)

Effets cumulés des émissions avec l'autoroute

La réponse à cette remarque n'a pas pu être apportée en séance.

Par contre TELEHOUSE indique que les éléments liés à la qualité de l'air sont disponibles dans L'étude d'Impact et que l'ARS a rendu un avis favorable quant aux impacts du projet sur la qualité de l'air .

Ces informations sont disponibles dans le dossier de consultation publique mis en ligne ainsi qu'en mairie service urbanisme .

9 – Mr Jean REYNAUD président de l'association « Bien vivre aux PENNES »

Hauteur :

Signale une coquille dans la notice architecturale :

Mr RICHET architecte a effectivement identifié une erreur de frappe qui est en cours de rectification avec les services d'urbanisme de la mairie.

Chaleur fatale :

1000 logements sont prévus à Pallière, quels sont les dispositifs qui seront mis en œuvre pour leur alimentation ?

Ils seront intégrés dans le réseau de chaleur dans le cadre de la Société Publique Locale d'Energie dont la Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage.

10 – Mme la présidente du Comité de Quartier des Pallières

Quel intérêt de venir dans cette commune implanter ce projet ?

La présence directe des réseaux télécom et une zone d'activité autorisant l'accueil de centre de connectivité.

11 – Mr Romain AMARO + une conseillère (conseillers municipaux d'opposition)

Pourquoi la commission extramunicipale pour l'environnement n'a pas été consultée ?

Dans le cadre de la Loi sur l'Industrie Verte, l'Autorisation Environnementale nécessaire pour les installations classées soumises à cette procédure sont traitées selon une consultation dite parallélisée des phases d'instruction et de consultation du public et ce pour une durée de trois mois après validation de la complétude du dossier de la demande d'autorisation .

La méthodologie de création d'un projet pour une entreprise commence par une prise de contact avec le service de l'urbanisme et du Maire .

La réunion publique de ce soir permettra une plus large diffusion que le fait de réunir une Commission extramunicipale.

12 – Retour d'expérience SUEZ DÉCHETTERIE (hors cadre de ce dossier)

A . Insertion paysagère : verdissement des sites précédents qui n'a pas été tenu

B . Retombées locales qui n'ont pas été mises en œuvre

Mr le Maire tient à rappeler que l'autorisation d'exploiter de ce site a été prorogée par la La Préfecture et ce malgré qu'il eût donné un avis défavorable.

13 – Mr Pierre GELSI conseiller municipal de ST VICTORET

Remarque sur la durée des travaux

Le volume des déblais étant important cela va induire une circulation de poids lourds très dense .

Le recours au brise roche est-il prévu ?

Le rond-point autoroutier ne risque t'il pas l'engorgement ?

L'étude géotechnique des sols ne signale pas la présence de rocher .

Il est prévu d'évacuer si possible les remblais le long de l'autoroute .

Une étude est en cours pour limiter les impacts sur la circulation .

Quel impact des raccordements électriques réalisés par RTE ?

Explication sur la durée des process d'autorisation pour la réalisation des raccordements RTE

Les raccordements seront enterrés et non aériens.

De plus une phase de concertation publique légalement obligatoire sera menée avant Travaux.

Comment le site sera alimenté en eau ?

Le réseau communal d'eau potable peut fournir le débit nécessaire au site . le circuit de refroidissement fonctionnant en circuit fermé .

14 - Mr Romain VESPERINI habitant de Palière 2

Ce projet va aggraver le risque d'inondation .

La gestion des eaux de pluie est conforme à l'Autorisation Préfectorale d'Autorisation Environnementale de la ZA des Sybilles et de la Doctrine DDTM du 13.

Des bassins de rétention enterrés sont mis en œuvre afin de collecter les eaux de pluie .

Ces bassins servent de tampon pour réguler le débit d'eau rejeté vers le bassin d'infiltration de la ZA. En dernier recours lorsque ce bassin d'infiltration est plein il rejette dans la Cadière

L'étude hydraulique complète est disponible dans le dossier de consultation publique mis en ligne ainsi qu'au service Urbanisme de la Mairie .

Une rencontre avec les riverains aurait dû être organisée en amont .

En complément du commentaire de Mr AMARO un rappel du protocole spécifique aux ICPE qui implique une consultation publique sur 3 mois après la validation de la complétude du dossier de demande d'autorisation répond à cette remarque .

15- La commune des PENNES MIRABEAU subit déjà de nombreuses contraintes (transport aérien , autoroute)

Un entrepôt logistique avait été autorisé sur ce secteur entraînant un trafic routier beaucoup plus important qu'un centre de connectivité .

- 16 –** Les coupures d'électricité étant récurrentes dans ce secteur cela risque d'obliger les groupes électrogènes à fonctionner plus de 30 heures par an .

Le centre de connectivité aura son alimentation électrique indépendante du réseau public puisque RTE va construire un poste spécifique avec une alimentation double (normale et secours) Une série de batterie d'accumulateurs sera en place sur le site ce qui fera intervenir les groupes électrogènes en dernier recours .

- 17 –** Anonyme - Existe-t-il un chiffrage du coût de la valorisation de la chaleur dite fatale ?

La Sté TELEHOUSE s'engage à fournir la chaleur fatale en limite de sa propriété .

Comment sont estimés les 3,3 millions d'euros revenus sur 3 ans à la Commune ?

Cela résulte des estimations provenant des différentes taxes payées par une société sur d'autres sites .

Quand est-il du SF6 (hexafluorure de soufre) gaz à effet de serre très puissant.

Ce gaz est utilisé dans le cadre des cellules Haute Tension dans les postes électriques .

Il est répertorié dans les Meilleures Techniques Disponibles par l'Union Européenne .

Le risque de fuite est maîtrisé par le confinement du gaz dans l'équipement et dans le local .

Il est indiqué que la combustion de HVO (fuel de synthèse) ne génère pas de CO2 .

Cette affirmation est fausse

La production de HVO se fait à partir de déchets végétaux que l'on recycle .

Sur l'ensemble de son cycle de vie le HVO a un impact carbone très faible par rapport à d'autres combustibles fossiles .

- 18 - Anonyme -** Le projet a l'air entériné par avance .

Ce n'est pas le cas . En effet le Permis de Construire et l'Autorisation

Environnementale sont soumises aux résultats de la consultation publique .

Un partenariat étroit existe avec la Commune des PENNES MIRABEAU , peut-on

Imaginer la même chose avec La Commune de SAINT VICTORET ?

Oui , l'avis des riverains est pris en compte à travers notamment cette Consultation Publique.

Les travaux seront-ils réalisés de nuit ?

Les travaux de nuit sont proscrits afin de respecter le voisinage

- 19- A** quelle date sera délivré le Permis de Construire ?

La réglementation en la matière ne permet pas de délivrer une autorisation avant la fin de l'Enquête Publique.

20 – Propriétaire foncier de terres agricoles

- Expropriation de terrain pour permettre le passage des réseaux électriques

RTE explique qu'il n'y a pas d'expropriation prévue et que le tracé est toujours en cours d'étude.

- Les travaux risquent de toucher la roche mère, quels impacts ?
- Quelles indemnisations en cas de dommages avérés ?

Les terrassements se font à 95% dans le sol meuble ce qui permettra de recourir à des solutions classiques ne générant pas d'impact aux alentours. Les premières habitations sont éloignées de la zone des travaux.

- Pourquoi ce choix de terrain par le maire et est-ce que le maire de St Victoret était au courant ?

Le maire des PENNES MIRABEAU ne doit pas consulter systématiquement les communes voisines pour ce qui concerne les projets sur sa commune.

Une consultation du public dont l'avis est affiché dans chacune des communes impactées permet ainsi au cours des 3 mois que dure la consultation une large information du public.

La période proche des élections municipales inciterait à une certaine réserve.

- Risque de pollution lumineuse nocturne ?

Ce point n'a pas été traité en séance ; néanmoins la pollution lumineuse nocturne fait l'objet de mesure de réduction dans le cadre de la réduction des impacts écologiques du site.

L'étude d'impact est disponible dans le dossier de consultation du public disponible en ligne ainsi qu'au service Urbanisme de la mairie.

21 – Un agent de la métropole

- La valorisation de la chaleur fatale ne pourra se faire qu'avec l'adhésion du public
Téléhouse a rencontré différents représentants de la Métropole qui ont montré un intérêt certain pour le projet.

On trouve dans le dossier de consultation un courrier de Mr le Maire des PENNES MIRABEAU qui confirme cette analyse.

- Il a été indiqué qu'il n'y aurait pas de camions en phase travaux alors que c'est faux !

Téléhouse précise qu'il n'y aura pas de camions en exploitation mais qu'en revanche il a bien été intégré une étude de gestion du trafic en phase travaux pour limiter les impacts des rotations de camion.

- Gestion des eaux de pluie- une imperméabilisation qui va induire un risque d'inondation !

Le projet de gestion des eaux de pluie est conforme à l'Autorisation Préfectorale d'Autorisation Environnementale de la ZA des Sybilles et de la Doctrine DDTM du 13. Des bassins enterrés de rétention sont mis en œuvre afin de collecter les eaux de pluie . Ces bassins servent de tampon pour réguler le débit de l'eau rejeté vers le bassin d'infiltration de la ZA . Lorsque ce bassin d'infiltration est plein, il rejette dans la Cadière . Mais cela n'est qu'en dernier recours.

L'étude hydraulique est disponible dans le dossier de Consultation Publique disponible en ligne ainsi qu'au service Urbanisme de la Mairie.

- On dit pas d'émission dev CO2 alors que c'est faux !

La production de HVO à partir d'un recyclage de déchets végétaux permet sur l'ensemble de son cycle de vie un bilan carbone très faible comparé à d'autres combustibles fossiles .

- Il aurait été pertinent de venir voir les gens par coutume plutôt que par process réglementaire.

Le protocole ICPE doit être strictement respecté vis-à-vis de la réglementation sous peine de nullité du dossier. La Consultation Publique qui dure 3 mois après validation de la complétude du dossier est faite pour donner une large publicité auprès des communes ce qui permet à ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

- Remarques : sur la création d'emploi
 les bénéfices de TELEHOUSE
 conditions de revalorisation auprès des salariés formés

200 emplois directs et indirects (société de sécurité, maintenance etc.) sont prévus sur le site.

En ce qui concerne la qualité de l'emploi, l'ancienneté moyenne chez TELEHOUSE est de 10 ans ce qui suffit pour témoigner de la satisfaction des collaborateurs.

Il est bon de rappeler que Mr Sami SLIM directeur général de TELEHOUSE France est entré comme ingénieur stagiaire en 2006.

TELEHOUSE est partenaire actif avec l'association Les plombiers du numérique qui se charge de former un personnel qualifié en dispensant un enseignement spécialisé dans la sphère des datacenter et ce avec des candidats venant d'horizon souvent éloigné de l'emploi.

22- Anonyme : Quel sera le volume des terres excavées ?

En phase 1 : 150 000 m³

23 – Anonyme :

On assiste à une explosion du nombre de DATACENTER , pourquoi un de plus ?

La zone d'activité se trouve à proximité directe des réseaux télécom et son règlement permet l'accueil d'un centre de connectivité.

24 – Mr Julien LEUCAS – architecte en Système de l'Information apporte son analyse :

Il faut prendre en compte que les sociétés américaines sont un danger pour la sécurité et l'intégrité de nos données du fait de l'application du Patriot Act/ Cloud Act c'est pourquoi la souveraineté nationale des données sera plus respectée avec une société japonaise.

25 – Anonymes .

- Le projet est-il compatible avec le PLU et le PLUI ?
Oui et un permis de construire est en cours d'instruction pour valider la conformité du projet.
- Pourquoi 300 places de parking pour 40 emplois directs ?
Le règlement du PLUI impose ce nombre
- Quelle est la durée de vie du bâtiment ?
TELEHOUSE indique que son centre de connectivité le plus ancien a 40 ans et qu'il est toujours en activité.

Clôture de la séance :

Malgré la déception que manifeste le public le Commissaire Enquêteur demande de clore cette réunion. En effet il est 21h30 et les échanges ayant commencés à 18h 00 ont peut croire que légitimement le débat ait permis des échanges certes quelquefois enflammés mais toujours instructifs.

Rappel est fait que la consultation ne se termine que le 22 décembre 2025.

Le Commissaire Enquêteur rappelle qu'il recevra les 15 octobre et 19 novembre 2025 de 9h à 12h au service urbanisme de la mairie.

La seconde réunion publique se tiendra le 10 décembre 2025 à 18 h à la mairie des PENNES MIRABEAU dans cette même salle.

En espérant que le public soit aussi nombreux nous vous souhaitons une bonne fin de soirée.

Synthèse :

Un constat s'impose avant tout. Malgré quelques questions dont le but était uniquement politique et cela peut se comprendre étant donné l'approche des élections municipales, la majorité des interventions étaient motivées par les craintes suscitées par l'installation d'une structure telle qu'un centre de connectivité.

Elles peuvent être répertoriées par thème.

- Nuisances :
 - Temporaires pendant le chantier
 - Intemporelles durant l'exploitation
- Insertion paysagère
- Gestion des eaux de pluie
- Pollution due au fonctionnement
- Besoin en énergie électrique
- Chaleur fatale
- Apports pour la commune
- Fonctionnement

Certes des réponses ont été apportées au cours de cette soirée et le dossier mis à l'Enquête est très structuré et permet de répondre à bon nombre de questions malgré cela si certaines personnes estiment que tous les sujets n'ont pas été traités je les invite à se manifester et ce jusqu'à la fin de la consultation. Une réunion publique aura lieu le mercredi 10 décembre 2025 en Mairie.

La fin de la consultation étant prévue le 22 décembre 2025.

Fait à Fontvieille, le 28 octobre 2025

Jean-Marie BLANCHET